DISTRICT COTE D'OPALE DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT COTE D'OPALE DU 5 DECEMBRE 2020 EN MODE DEMATERIALISE

POUVOIR EN CAS D'ABSENCE

Je soussigné : Mme /Mr_____

Président(e) du Club de : _____

Donne pouvoir :

A (Nom du licencié(e) du club) : _____

Adresse mail **obligatoire** : _____

Pour représenter notre club à l'Assemblée Générale des Clubs du District Côte d'Opale du Samedi 5 Décembre 2020

(Signature obligatoire du Président(e)	(Cachet du Club obligatoire)

Article 12.3 : Représentants des clubs :
Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des Statuts du District.
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.
Le représentant d'un Club ne peut représenter un autre Club.

Avenue Beaupré - BP 16- 62250 MARQUISE – Tél. 03.21.46.98.98 – FAX 03.21.36.82.20
Site : http://cotedopale.fff.fr – Mail : direction@cotedopale.fff.fr